

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Décembre 2022 faisant apparaître un total bilan de **567 116,426** Dinars et un actif net de **556 784,042** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à

l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 Décembre 2022, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 7 octobre 2022. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 05/01/2023.

Tunis, le 31 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	424 954,631	430 968,551
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		315 876,428	328 311,511
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		84 333,683	83 336,787
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		24 744,520	19 320,254
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	142 145,366	160 454,392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		51 947,804	106 656,473
AC2-B	DISPONIBILITES		90 197,562	53 797,919
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	8 776,744
TOTAL ACTIF			567 116,426	600 199,687
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 125,470	1 104,706
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9 206,914	13 267,067
TOTAL PASSIF			10 332,384	14 371,773
ACTIF NET			556 784,042	585 827,915
CP1	CAPITAL	CP1	561 635,078	586 634,869
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-4 851,036	-806,954
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 734,593	-751,093
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		883,557	-55,860
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			556 784,042	585 827,915
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			567 116,426	600 199,688

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du
			01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
			au	au	au	au
			31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 089,884	19 542,259	1 089,884	17 149,547
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	15 218,260	0,000	14 328,984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 089,884	4 323,999	1 089,884	2 820,563
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	778,440	2 261,845	1 445,731	8 906,805
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		778,440	2 261,845	1 445,731	7 225,600
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	0,000	0,000	1 681,205
REVENUS DES PLACEMENTS			1 868,324	21 804,104	2 535,615	26 056,352
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 070,990	-12 207,085	-3 127,656	-12 084,358
REVENU NET DES PLACEMENTS			-1 202,666	9 597,019	-592,041	13 971,994
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 833,802	-15 331,612	-3 713,611	-14 723,088
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 036,468	-5 734,593	-4 305,652	-751,094
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		276,885	883,557	-17,529	-55,860
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 759,583	-4 851,036	-4 323,181	-806,954
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-276,885	-883,557	17,529	55,860
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-14 483,497	-1 312,526	4 863,478	25 296,817
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-12,452	-843,442	-4 157,561	-4 218,344
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1,736	-159,537	-18,286	-139,601
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-19 534,153	-8 050,098	-3 618,021	20 187,778

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-19 534,153	-8 050,098	-3 618,021	20 187,778
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 036,468	-5 734,593	-4 305,652	-751,094
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 483,497	-1 312,526	4 863,478	25 296,817
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-12,452	-843,442	-4 157,561	-4 218,344
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1,736	-159,537	-18,286	-139,601
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-26,950	-20 993,775	2 992,984	18 425,043
SOUSCRIPTIONS	1 166 988,486	2 622 482,407	472 509,047	1 441 939,291
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 074 100,000	2 456 200,000	428 500,000	1 344 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	113 799,004	213 932,281	46 213,873	114 671,424
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-15 987,284	-36 558,948	-5 732,998	-17 985,142
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-4 923,234	-11 090,926	2 528,171	1 153,009
RACHATS	-1 167 015,437	-2 643 476,182	-469 516,063	-1 423 514,248
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 074 100,000	-2 474 600,000	-425 900,000	-1 325 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-114 102,838	-217 683,485	-46 769,249	-114 146,991
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	15 987,283	36 832,820	5 698,885	17 741,612
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	5 200,119	11 974,483	-2 545,700	-1 208,869
VARIATION DE L'ACTIF NET	-19 561,103	-29 043,873	-625,038	38 612,821
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	576 345,145	585 827,915	586 452,952	547 215,094
AN4-B FIN DE PERIODE	556 784,042	556 784,042	585 827,915	585 827,915
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 183	5 367	5 331	5 185
AN5-B FIN DE PERIODE	5 183	5 183	5 367	5 367
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	111,199	109,154	110,008	105,538
B- FIN DE PERIODE	107,425	107,425	109,154	109,154
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-3,39%	-1,58%	-3,12%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31.12.2022

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2022	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			320 243,389	315 876,428	56,73%
TN0007140015	ASSAD	1 304	4 161,064	1 395,280	0,25%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	22 183,800	3,98%
TN0002200053	BT	50	283,002	258,650	0,05%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	747,450	0,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	17 997,000	3,23%
TN0007570013	EURO-CYCLES	544	9 344,571	13 827,936	2,48%
TN0001000108	MONOPRIX	700	6 775,880	4 268,600	0,77%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	26 511,075	4,76%
TN0005700018	POULINA G H	2 050	23 446,625	17 999,000	3,23%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	32 081,583	31 790,500	5,71%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	4 505,600	0,81%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	20 196,000	3,63%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	34 506,000	6,20%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	8 873,150	1,59%
TN0006560015	SOTUVER	2 873	15 499,344	24 992,227	4,49%
TNXI9LW0FO7	SOTUVER DA 2022-2/11	2 882	2 830,303	4 985,860	0,90%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	16 414,700	2,95%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 669,600	0,66%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	24 492,000	4,40%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	23 802,000	4,27%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 460,000	0,022
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	84 333,683	15,15%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 912,384	4,29%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	59 687,163	10,72%
	Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			734,136	0,13%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			23 659,410	24 744,520	4,44%
TN0001800564	SICAV-PROSPERITY	170	23 659,410	24 744,520	4,44%
Total portefeuille titres			423 952,799	424 954,631	76,32%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2022, à **957,700 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2022 à **734,136 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 089,884 dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022, contre **1 089,884 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du	Du	Du	Du
	01/10/2022 au 31/12/2022	01/01/2022 au 31/12/2022	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions	0,000	15 218,260	0,000	14 328,984
Revenus des emprunts d'État	1 089,884	4 323,999	1 089,884	2 820,563
Total	1 089,884	19 542,259	1 089,884	17 149,547

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à **51 947,804 dinars**, contre **106 656,473** dinars au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Bons de Trésors à Court Terme	51 947,804	106 656,473
Total	51 947,804	106 656,473

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à **51 947,804 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
TNOEL1Y1K9F2	BTC 52S-31/05/2023	7,65	54	50 411,338	51 947,804	9,33%
	Total			50 411,338	51 947,804	9,33%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à **90 197,562 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2022 au 31.12.2022, à **778,440 dinars**, contre **1 445,731 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à court terme	778,440	2 261,845	1 445,731	7 225,600
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	0,000	0,000	1 681,205
Total	778,440	2 261,845	1 445,731	8 906,805

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2022 au 31.12.2022 s'élèvent, à **3 070,990 dinars**, contre **3 127,656 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	2 900,376	11 528,901	2 953,896	11 412,992
Rémunération du dépositaire	170,614	678,184	173,760	671,366
Total	3 070,990	12 207,085	3 127,656	12 084,358

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2022 au 31.12.2022 à **3 833,802 dinars**, contre **3 713,610 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	143,340	569,760	145,982	564,143
Impôts et Taxes	4,679	49,142	8,442	52,250
Rémunération CAC	657,366	2 701,293	526,424	2 088,530
Jetons de présence	1 421,947	5 641,420	898,467	5 391,756
Publicité et Publications	1 089,151	4 321,088	1 684,067	5 413,362
Charges Diverses	517,319	2 048,909	450,228	1 213,046
Total	3 833,802	15 331,612	3 713,610	14 723,087

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2022 à **16,429 dinars**, contre **8 776,744 dinars** au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Autres créances d'exploitation	16,429	14,629
Sommes à l'encaissement	0,000	8 762,115
Total	16,429	8 776,744

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à **10 332,384 Dinars** contre **14 371,773 Dinars** au 31.12.2021 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	1 125,470	1 104,706
PA2	Autres créditeurs divers	9 206,914	13 267,067
Total		10 332,384	14 371,773

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2022 à **1 125,470 dinars** contre **1 104,706 dinars** au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	954,852	988,796
Dépositaire	170,618	115,910
Total	1 125,470	1 104,706

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2022 à **9 206,914 dinars** contre **13 267,067 dinars** au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
État, impôts et taxes	84,556	91,707
Redevance CMF	47,189	48,869
Jetons de présence	3 311,839	6 965,080
Rémunération CAC	2 026,268	2 109,281
Diverses Publications	2 536,728	2 505,313
Autres Créditeurs divers	1 200,324	1 546,817
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	0,000
Total	9 206,914	13 267,067

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2022** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2022 (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	536 700,00
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres	:	5 367
<input type="checkbox"/>	Nombre d'actionnaires	:	15

Souscriptions réalisées (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	2 456 200,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres émis	:	24 562

Rachats effectués (en nominal)

<input type="checkbox"/>	Montant	:	2 474 600,000
<input type="checkbox"/>	Nombre de titres rachetés	:	24 746

Capital au 31.12.2022 : 561 635,078 |

<input type="checkbox"/>	Montant en nominal	:	518 300,000
<input type="checkbox"/>	Sommes non Capitalisables (1)	:	51 049,638
<input type="checkbox"/>	Sommes capitalisées (2)	:	-7 714,560
<input type="checkbox"/>	Nombres de titres	:	5 183
<input type="checkbox"/>	Nombre d'actionnaires	:	12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **51 049,638 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	57 116,347
1- Résultat non capitalisables de la période	-2 315,505
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 312,526
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	-843,442
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-159,537
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-3 751,204
<input type="checkbox"/> Aux émissions	213 932,281
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-217 683,485
Total des sommes non capitalisables	51 049,638

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2022 à **-7 714,560 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au
	31/12/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 181,478
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-806,954
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	273,872
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-36 558,948
<input type="checkbox"/> Aux rachats	36 832,820
Total des sommes capitalisées	-7 714,560

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2021	-751,094
Régularisation du résultat capitalisable	-55,860
Sommes capitalisées – Exercice 2021	-806,954

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2022 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2022
Résultat capitalisable de la période	-5 734,593
Régularisation du résultat capitalisable de la période	883,557
Sommes capitalisables	-4 851,036

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
• Revenus des placements	4,207	4,855
• Charges de gestion des placements	-2,355	-2,252
• Revenus net des placements	1,852	2,603
• Autres charges d'exploitation	-2,958	-2,743
• Résultat d'exploitation	-1,106	-0,140
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,170	-0,010
Sommes capitalisables de la période	-0,936	-0,150
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,170	0,010
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0,253	4,713
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,163	-0,786
• Frais de négociation de titres	-0,031	-0,026
Résultat net de la période	-1,553	3,761

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,148%	2,137%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,698%	2,603%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-1,009%	-0,133%
Actif net moyen	568 287,405	565 533,764

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.